

[Texte]

to go forward as it is in the National Arts Centre, which was just mentioned?

**Mr. Masse:** I have no objection to take the amendment and discuss it with my colleagues. I know the tradition in Ottawa, with one exception, and I will discuss that with my colleagues.

**Mrs. Finestone:** Thank you very much. I would appreciate that.

The second question I would like to ask you... You and I have had an exchange over the gift of the Riopelle to France. It is a very magnificent painting; it is a cultural property of significance. I wonder, in the light of the spirit that was contained in the Copyright Act, which was exhibition rights and moral rights, whether or not there should be something incorporated in this bill—and this is a brand-new thought as a result of our conversation yesterday—protecting living artists whose works are under 50 years old, who are not covered by the Cultural Properties Review Act and yet whose works of significance can be given away at the gracious will of whomever.

• 1010

Consultation did not take place with the National Gallery. Consultation did not take place, if it was another art form, with let us say the Museum of Civilization. So we are in a very icky situation where you are not in a position to review significant works of art that we may or may not wish to give as a gift of importance to another country.

**M. Masse:** Comme vous le mentionnez, on a eu l'occasion hier de discuter en aparté de cette question-là. Je dirais tout d'abord que c'est une tradition pour les pays que de s'échanger des présents à l'occasion d'anniversaires, d'inaugurations de maisons un peu spéciales dans l'un ou l'autre des pays. C'est dans ce cadre-là que le ministère des Affaires extérieures a pris la responsabilité d'assurer la gestion de cette décision d'offrir à la France, pour l'Opéra, le projet de la Bastille à Paris, une oeuvre d'art canadienne.

Le point qui est soulevé au sujet des droits d'auteur nous amène à de nombreuses considérations. Lorsqu'on va discuter de la deuxième partie de notre projet de loi sur le droit d'auteur au Canada, cette question va être soulevée. C'est fort complexe. Je crois qu'il vaudrait mieux réserver notre jugement pour ce moment-là, dans le cadre du projet de loi sur le droit d'auteur, plutôt que de procéder rapidement, sans être au courant de toutes les implications que cela peut soulever ni même des oppositions de certains artistes qui n'aimeraient peut-être pas se retrouver dans un système semblable au point de vue du commerce de leurs oeuvres d'art. Comme on sait qu'on va avoir à légiférer dans quelques mois sur cette question-là, je crois qu'il serait prudent de placer cette discussion-là dans le cadre de la Loi sur le droit d'auteur.

**Mme Finestone:** La consultation avec M. Riopelle n'a même pas été entreprise. M. Riopelle est l'artiste visé dans

[Traduction]

nomination en vigueur au Centre national des Arts, dont on vient de parler.

**M. Masse:** Je suis prêt à me pencher sur l'amendement et à discuter avec mes collègues de sa teneur, de la tradition fédérale et de l'unique exception à cette règle.

**Mme Finestone:** Merci beaucoup; je vous en saurais gré.

Voici ma deuxième question. Nous avons déjà parlé, vous et moi, du don d'un tableau de Riopelle à la France. Il s'agit d'une toile magnifique de grande importance culturelle. Notre conversation d'hier m'a donné une idée. Étant donné que l'esprit qui anime les dispositions sur le droit d'exposition et le droit moral contenues dans la Loi sur le droit d'auteur, ne faudrait-il pas dans ces projets de loi protéger les droits d'artistes vivants dont les oeuvres importantes ont moins de 50 ans et, sans être visées par la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels, risquent de faire l'objet de dons ne dépendant que du bon vouloir d'un quidam?

Dans ce cas, on n'a pas consulté le Musée des Beaux-Arts; s'il avait été question d'une autre sorte d'oeuvre, on n'aurait pas consulté le Musée des civilisations non plus. Tout cela est assez moche, donc: rien n'exige l'identification d'oeuvres d'art importantes qui peuvent ou non faire l'objet d'un don à un autre pays.

**Mr. Masse:** As you point out, yesterday we had the opportunity to discuss this matter between us. I would first like to say that it is a tradition among countries to exchange gifts on the occasion of anniversaries or inaugurations of special buildings. So it was that the Department of External Affairs assumed responsibility for the decision to give a Canadian work of art to France for the Opéra, the Bastille project in Paris.

The point you raised about copyright has many ramifications, and will be dealt with during discussion of the second part of our bill on copyright in Canada. The issue of copyright is very complex, and I think it would be preferable not to act hastily without being aware of all the implications, or indeed objections from some artists who might prefer not to subscribe to a system such as this, which would affect the marketing of their works, but rather to reserve judgment until consideration of the copyright bill. Since we know that relevant legislation will be discussed in a few months, I think it would be wise to raise your point during discussion of the proposed Copyright Act.

**Mrs. Finestone:** Consultation with Mr. Riopelle was never even initiated. He is the artist. He designed this